

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 21 MARS 2016

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le 21 mars 2016 à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1707 et 1721 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

En début d'assemblée, le maire mentionne que le Conseil a adopté le 7 mars 2016 les projets de règlement n^{os} 1707 et 1721. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ces projet de règlement.

Projet de règlement n° 1707 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue des travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12 (partie des rues Pierre-Mercure et Sylvain-Lelièvre), y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1721 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Bâtimo inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux de voirie, de pavage, de bordures, de trottoir et d'éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

À la suite des explications données par le maire, les personnes présentes qui souhaitent s'exprimer sur ces projets de règlement sont invitées à le faire.

Toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 03.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier